

Compte rendu de séance

Séance du 15 Février 2018

L' an 2018 et le 15 Février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
CLOUET Nathalie Maire

Présents : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : AYGALENC Monique, COCONNIER Sonia, MADDALIN Christine, MASSET Geneviève, MOREL Patricia, POTTIER Soazig, MM : GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, HERVOUIN Jean-Jacques, LOUAISIL Pascal, POTTIER Christian, ROBERT Elie, VALOTAIRE Denis
Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : HURTEAU Sabrina à Mme AYGALENC Monique, JACQUEMIN Marie à Mme POTTIER Soazig, MM : DAHIOT Daniel à Mme MADDALIN Christine, SEBILLET Sébastien à Mme CLOUET Nathalie

Absent(s) : M. BESNIER Laurent

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 14

Date de la convocation : 09/02/2018

Date d'affichage : 09/02/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine
le : 16/02/2018

et publication ou notification
du : 16/02/2018

A été nommé(e) secrétaire : M. POTTIER Christian

Ordre du jour

- 18-001 - Budget principal - Compte Administratif 2017 et affectation du résultat
- 18-002 - Budget assainissement collectif - Compte Administratif 2017 et affectation du résultat
- 18-003 - Budget lotissement " Le Trésor " : Compte Administratif 2017
- 18-004 - Budget lotissement " Le Hameau du Fresne " : Compte Administratif 2017

- 18-005 - Budget lotissement " La Clef des Champs " : Compte Administratif 2017
- 18-006 - Approbation des comptes de gestion du receveur
- 18-007 - Taux des taxes foncières et d'habitation 2018
- 18-008 - Devis divers
- 18-009 - Occupation du domaine public - tarifs
- 18-010 - Bail commercial - Cellule Tabac-Presses Espace des Fontaines
- 18-011 - Antenne de téléphonie mobile - Bail S.A. Orange
- 18-012 - FGDON - versement pour le piégeage
- 18-013 - Vitré Communauté - Contrat de territoire volet 3 - Subvention pour l'achat de documents multimédias
- 18-014 - Lotissement "La Clef des Champs" - vente de lots
- 18-015 - Dénomination des voiries
- 18-016 - Vitré Communauté - Modification des statuts - Compétence "Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations" (GEMAPI)
- 18-017 - Vitré Communauté - Service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols
- 18-018 - Aménagement et sécurisation de voirie quartier Ouest - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré

| |
|---|
| 18-001 - Budget principal - Compte Administratif 2017 et affectation du résultat |
|---|

Le Conseil Municipal

APPROUVE le Compte Administratif 2017 qui peut se résumer ainsi (en €) :

| | Réalisé 2017 | Résultats de clôture 2016 | Résultats de clôture 2017 |
|-------------------------------|---------------------|---------------------------|---------------------------|
| Section fonctionnement | | | |
| Dépenses : | 1 387 952,22 | | |
| Recettes : | 2 109 023,53 | | |
| Résultat : | 721 071,31 | 710 871,81 | 721 071,31 |
| Section investissement | | | |
| Dépenses : | 2 045 050,26 | | |
| Recettes : | 2 380 355,16 | | |
| Résultat : | 335 304,90 | - 298 898,14 | 36 406,76 |
| Solde | 1 056 376,21 | 411 973,67 | 757 478,07 |

Après avoir pris connaissance du solde de l'exécution de la section d'investissement, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement dans l'exercice 2018 de la façon suivante :

- Compte 1068-excédents de fonctionnement affectés : 721 071,31 €
- Compte 001-excédent d'investissement reporté: 36 406,76 €

A l'unanimité (pour : 16, contre : 0, abstentions : 0)
Madame le Maire n'a pas participé au vote

18-002 - Budget assainissement collectif - Compte Administratif 2017 et affectation du résultat

Le Conseil Municipal

APPROUVE le Compte Administratif 2017 qui peut se résumer ainsi (en €) :

| | Réalisé 2017 | Résultats de clôture 2016 | Résultats de clôture 2017 |
|-------------------------------|-------------------|---------------------------|---------------------------|
| Section fonctionnement | | | |
| Dépenses : | 93 558,54 | | |
| Recettes : | 127 850,65 | | |
| Résultat: | 34 292,11 | 48 056,37 | 34 292,11 |
| Section investissement | | | |
| Dépenses : | 52 310,19 | | |
| Recettes : | 88 556,51 | | |
| Résultat : | 36 246,32 | 81 128,62 | 117 374,94 |
| Solde | 70 538,43 | 129 184,99 | 151 667,05 |

Après avoir pris connaissance du solde de l'exécution de la section d'investissement, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement dans l'exercice 2018 de la façon suivante :

- Compte 1068-excédents de fonctionnement affectés : 34 292,11 €
- Compte -excédents reportés: 117 374,94 €

A l'unanimité (pour : 16, contre : 0, abstentions : 0)
Madame le Maire n'a pas participé au vote

18-003 - Budget lotissement " Le Trésor " : Compte Administratif 2017

Le Conseil Municipal

APPROUVE le Compte Administratif 2017 qui peut se résumer ainsi (en €) :

| | Réalisé 2017 | Résultats de clôture 2016 | Résultats de clôture 2017 |
|-------------------------------|--------------|---------------------------|---------------------------|
| Section fonctionnement | | | |
| Dépenses : | 12 190,86 | | |
| Recettes : | 12 190,86 | | |
| Résultat : | 0 | 61 708,21 | 61 708,21 |
| Section investissement | | | |
| Dépenses : | 12 190,86 | | |
| Recettes : | 12 190,86 | | |
| Résultat: | 0 | - 12 190,86 | - 12 190,86 |
| TOTAL | 0 | 49 517,35 | 49 517,35 |

A l'unanimité (pour : 16, contre : 0, abstentions : 0)

Madame le Maire n'a pas participé au vote

18-004 - Budget lotissement " Le Hameau du Fresne " : Compte Administratif 2017

Le Conseil Municipal

APPROUVE le Compte Administratif 2017 qui peut se résumer ainsi (en €) :

| | Réalisé 2017 | Résultats de clôture 2016 | Résultats de clôture 2017 |
|-------------------------------|--------------------|---------------------------|---------------------------|
| Section fonctionnement | | | |
| Dépenses : | 71 470,05 | | |
| Recettes : | 23 219,00 | | |
| Résultat : | - 48 251,05 | 48 251,05 | 0 |
| Section investissement | | | |

| | | | |
|------------------|--------------------|--------------------|----------|
| Dépenses : | 0 | | |
| Recettes : | 17 671,06 | | |
| Résultat: | 17 671,06 | - 17 671,06 | 0 |
| TOTAL | - 30 579,99 | 30 579,99 | 0 |

A l'unanimité (pour : 16, contre : 0, abstentions : 0)
Le Maire n'a pas participé au vote

| |
|---|
| 18-005 - Budget lotissement " La Clef des Champs " : Compte Administratif 2017 |
|---|

Le Conseil Municipal

APPROUVE le Compte Administratif 2017 qui peut se résumer ainsi (en €) :

| | Réalisé 2017 | Résultats de clôture 2016 | Résultats de clôture 2017 |
|-----------------------------------|---------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Section fonctionnement | | | |
| Dépenses : | 532 557,93 | | |
| Recettes : | 572 420,95 | | |
| Résultat : | 39 863,02 | - 1 279,52 | 38 583,50 |
| Section investissement | | | |
| Dépenses : | 532 557,93 | | |
| Recettes : | 115 837,51 | | |
| Résultat: | - 416 720,42 | - 115 837,51 | - 532 557,93 |
| TOTAL | - 376 857,40 | - 117 117,03 | - 493 974,43 |

A l'unanimité (pour : 16, contre : 0, abstentions : 0)
Madame le Maire n'a pas participé au vote

| |
|--|
| 18-006 - Approbation des comptes de gestion du receveur |
|--|

Le Conseil Municipal a été réuni sous la présidence de Monsieur Christian POTTIER, 1er adjoint.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de

recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont justifiées

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Le Conseil Municipal

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 16, contre : 0, abstentions : 0)

Madame le Maire n'a pas participé au vote.

18-007 - Taux des taxes foncières et d'habitation 2018

Madame le Maire rappelle que les taux des 3 taxes n'ont pas augmenté depuis 2005.

Le Conseil Municipal

VOTE les taux suivants pour l'année 2018 :

| Taxes | Taux 2018 |
|-------------------|-----------|
| Taxe d'habitation | 11,96 % |
| Foncier bâti | 14,31 % |
| Foncier non bâti | 35,66 % |

A l'unanimité (pour : 17, contre : 0, abstentions : 0)

Monsieur Elie Robert a refusé de voter

18-008 - Devis divers

Le Conseil Municipal

APPROUVE les devis suivants (à payer en investissement) :

| BUDGET PRINCIPAL | | |
|---|--------------------------|-----------------------|
| Création d'un réseau d'eaux pluviales - chemin de la station d'épuration | COLOMBEL | 2 923,09 € TTC |
| Lotissement la Clef des Champs Bornage complémentaire | Nathalie DECAMPS | 2 730,00 € TTC |
| Boulangerie - raccordement électricité | ENEDIS | 3 232,19 € TTC |
| Ancien garage - bureau de contrôle - mission SPS | Bureau Véritas | 3 600,00 € TTC |
| Aspirateur | FERRON | 346,80 € TTC |
| Ancienne mairie Ancienne école - Création d'espaces verts | Pépinières des 4 saisons | 1 535,39 € TTC |

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

18-009 - Occupation du domaine public - tarifs

Le Conseil Municipal

FIXE les tarifs d'occupation du domaine public comme suit à compter du 1er mars 2018:

- stationnement ponctuel de camion de vente: 30 €/ jour
- stationnement régulier de camion de vente: forfait annuel de 200 € pour une journée par semaine

A la majorité (pour : 17, contre : 1, abstentions : 0)

18-010 - Bail commercial - Cellule Tabac-Pressé Espace des Fontaines

Le Conseil Municipal

DECIDE de conclure un renouvellement de bail commercial avec Monsieur et Madame Bertrand HAMON pour le local tabac-pressé Espace des Fontaines (cadastré AB 869 et AB 888),

CHARGE Me LECOMTE notaire à Bais de la rédaction du bail,
AUTORISE Madame le Maire à signer ce bail.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

18-011 - Antenne de téléphonie mobile - Bail S.A. Orange

Afin de permettre l'amélioration de la réception du réseau de téléphonie portable ORANGE sur la commune, Madame le Maire propose de louer une parcelle à la S.A. ORANGE pour l'implantation d'une antenne relais.

Le Conseil Municipal

DECIDE de conclure un bail avec la S.A. ORANGE pour la location de la parcelle cadastrée ZO 22, rue des Planchettes

FIXE le montant annuel du loyer à la somme de 3 000 € net,

AUTORISE Madame le Maire à signer ce bail.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

18-012 - FGDON - versement pour le piégeage

Le Conseil Municipal

AUTORISE Madame le Maire à signer un contrat de 3 ans avec FGDON pour le versement de 1 500 € / an aux piégeurs.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

18-013 - Vitré Communauté - Contrat de territoire volet 3 - Subvention pour l'achat de documents multimédias

Le Conseil Municipal

SOLLICITE une subvention auprès de Vitré Communauté au titre du Volet 3 du Contrat de Territoire pour l'achat de documents Multimédias pour la médiathèque.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

18-014 - Lotissement "La Clef des Champs" - vente de lots

Vu la délibération n°16-107 du 29 novembre 2016 fixant le prix de vente des lots du lotissement "La Clef des Champs",

Vu les courriers des personnes intéressées par l'achat d'un lot,

Le Conseil Municipal

DECIDE de vendre à Monsieur Frédéric MALVAUT et Madame Christine REDON le lot 41 et à Monsieur Jérôme LOURDAIS le lot 30;

AUTORISE Madame le Maire à signer les compromis de vente et les actes de vente à recevoir par Me Lecomte, Notaire à Louvigné de Bais ;

DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget annexe « Lotissement La Clef des Champs ».

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

18-015 - Dénomination des voiries

Le Conseil Municipal

DECIDE de dénommer l'ancienne mairie et ancienne école: Résidence des Tisserands.

A la majorité (pour : 17, contre : 0, abstentions : 1)

18-016 - Vitré Communauté - Modification des statuts - Compétence "Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations" (GEMAPI)

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L5216-05 relatif aux compétences des communautés d'agglomération ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM), qui a créé la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) qui confie au bloc communal une compétence obligatoire en matière de « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI), avec transfert automatique aux EPCI à fiscalité propre, au plus tard au 1er janvier 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 portant modification des statuts de Vitré Communauté ;

Vu le courrier cosigné par les 3 préfets de la Loire Atlantique, de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, au sujet du processus d'adhésion des EPCI à fiscalité propre au futur Syndicat mixte ouvert « EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) Vilaine », que va devenir l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV) ;

Considérant que la politique de l'eau et des milieux aquatiques est complexe et mobilise de nombreux acteurs et est connectée avec de nombreux autres pans de l'action publique ;

Considérant que les actions à mener peuvent être décrites sous deux angles complémentaires :

- La proximité pour bien agir concrètement : il s'agit des actions menées actuellement par les syndicats de bassin versant locaux (à savoir pour le territoire de Vitré Communauté : les syndicats du Chevré, de la Vilaine Amont, du Haut-Couesnon, de la Seiche, du Semnon et de l'Oudon) ;
- La coordination et la solidarité à l'échelle du bassin de la Vilaine : la coordination est assurée par la CLE (Commission Locale de l'Eau) du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et son établissement porteur ; elle suppose des moyens humains et techniques d'expertise, d'analyse des données, de mise en réseau des acteurs...La solidarité doit s'exercer dans la gestion des ouvrages et équipements qui structurent et sécurisent notre bassin vis-à-vis des inondations, de la production d'eau potable ;

Considérant que l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV), institution interdépartementale, fondée par les Départements d'Ille et Vilaine, de Loire-Atlantique et du Morbihan qui avait pour but initial l'aménagement hydraulique de la Vilaine, s'est transformée en syndicat mixte ouvert, dénommé «EPTB Vilaine » en 2017, pour permettre l'adhésion des EPCI et l'adoption de nouveaux statuts ;

Considérant que les missions sont distribuées en 2 grands blocs relatifs à l'eau, aux milieux aquatiques et aux inondations, et un troisième spécialisé visant la production d'eau potable ;

Considérant que le premier bloc constitue le socle des missions de l'EPTB ;

Considérant que les statuts prévoient pour l'ensemble des membres, des missions d'animation, d'études, de connaissances, de communication visant principalement le portage de la CLE du SAGE Vilaine ;

Considérant que ces missions d'expertise et d'ingénierie seront développées pour faciliter l'exercice des missions GEMAPI de proximité, réalisées par les acteurs locaux ;

Considérant que ce premier bloc vise également les missions d'aménagement sur des ouvrages hydrauliques structurants et multi-usages, en premier lieu le barrage d'Arzal, pourra également viser les 3 ouvrages de la Valière, la Cantache et la Haute-Vilaine en amont de Rennes sur le Pays de Vitré ;

Considérant que le second bloc prévoit la possibilité de réaliser pour les EPCI du bassin des « missions à la carte » ;

Considérant que les services de l'Etat se sont accordés pour la rédaction des compétences qui doivent être détenues par les EPCI pour pouvoir adhérer à l'EPTB (le « socle » du futur EPTB) ;

Considérant que ces compétences ont été écrites de manière à bien viser les actions du futur EPTB, en évitant d'ouvrir trop largement le champ de leur application ;

Le Conseil Municipal

EMET un avis favorable à la modification des statuts de Vitré Communauté intégrant les compétences facultatives suivantes à compter du 01/01/2018 :

- animation et portage du SAGE et participations aux missions d'un EPTB,
- gestion des ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

18-017 - Vitré Communauté - Service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols

Le Conseil Municipal

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec Vitré Communauté pour l'instruction des A.D.S.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

18-018 - Aménagement et sécurisation de voirie quartier Ouest - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré

Vu le projet de travaux d'aménagement du bourg quartier Ouest et de sécurisation des voiries suite aux effacements de réseaux de ce secteur (Rues de la Fontaine, de la Jouinière, du Champtrinquant, des Planchettes, avenue St Mars, chemin de la Chapelle St Pierre),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- APPROUVE les termes de la convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage entre la commune et le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré (6 demi-journées d'assistance au prix forfaitaire de 350 € la demi-journée);
- AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

Séance levée à 23 heures 30 minutes